

Motion du 16 janvier 2024 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Théo Keel, Dorothee Marthaler Ghidoni, Ahmed Jama, François Mireval, Melete Solomon-Kufлом, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat-Gardet, Florian Schweri, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Christel Saura, Manuel Zwyszig et Bineta Ndiaye: «Scandale du 2^e pilier: protéger les personnes assurées et leurs avoirs».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Une partie des personnes assurées en Suisse sont dépouillées de leur retraite, parce qu'il n'existe pas de réel suivi pour le 2^e pilier. En effet, près de 5,6 milliards de francs d'avoirs ne sont pas restitués aux cotisants¹.

La raison? Un système mal organisé, avec un suivi lacunaire par les organismes, dans lequel la responsabilité retombe sur les personnes assurées. Certaines ayant travaillé toute leur vie ne savent même pas qu'elles ont droit à un avoir et de combien. Une situation honteuse.

Tout l'inverse de l'AVS, où tout est installé et mis en œuvre correctement, où chaque personne reçoit ce qui lui est dû.

Retrouver son avoir 2^e pilier relève pour beaucoup du parcours du combattant, exigeant de passer par la Centrale, uniquement joignable par courrier physique, et dont les réponses sont parfois lacunaires.

Considérant:

- l'importance essentielle et parfois vitale de pouvoir vivre sa retraite avec un niveau de pension correct;
- la nécessité pour les personnes cotisantes de connaître leurs avoirs en 2^e pilier;
- la complexité, la difficulté et l'absence de transparence en place rendant les requêtes difficiles;
- que les avoirs des personnes assurées sont un dû et non une prestation à bien plaie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser une large campagne d'information destinée aux citoyen-ne-s et personnes ayant une activité en Ville de Genève, afin de les encourager à contacter la Centrale du 2^e pilier pour connaître leur avoir LPP. Cette campagne pourrait

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/13720670-pres-de-56-milliards-de-francs-davoirs-de-deuxieme-pilier-non-reclames.html> (consulté le 16 janvier 2024)

proposer une lettre type (à adresser directement) et un accueil pour les personnes en ayant besoin;

- à mandater la caisse de pension Ville de Genève et celles affiliées, afin que ces organismes contactent directement les personnes assurées auprès d'elles afin de leur communiquer leur avoir LPP;
- à inviter toutes les personnes travaillant pour l'administration municipale à effectuer un contrôle en contactant leur caisse.